

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CONGRÈS de la LIBRE PENSÉE

### Une lettre de M. Berthelot

On sait qu'à la suite du dernier Congrès de la libre pensée à Paris, il s'est fondé une Association nationale des libres penseurs de France.

La commission exécutive composée de MM. Buisson, Charbonnel, Bérenger, Téry, a décidé d'offrir la présidence à M. Marcelin Berthelot, auquel a été adressée la lettre suivante :

Paris le 21 décembre 1902.

Monsieur et cher maître.

Au nom de l'Association nationale des libres penseurs de France, nous venons vous demander de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de cette association.

Quel nom, parmi les plus grands de la pensée contemporaine, pourrait symboliser mieux la plénitude de la raison philosophique et scientifique, entièrement affranchie de tout dogme, de toute contrainte matérielle et morale ?

Notre association a pour statut essentiel de « protéger la liberté de penser contre toutes les religions et tous les dogmatismes, quels qu'ils soient, et d'assurer la libre recherche de la vérité par les seules méthodes de la raison. »

Cette définition nous a paru si conforme à l'ensemble de votre œuvre que nous avons unanimement songé à vous lorsqu'il s'est agi de nous choisir un représentant autorisé devant l'Europe et l'univers entier.

Nous voudrions propager jusqu'aux dernières profondeurs de la démocratie les hautes vérités qui ont illuminé votre glorieuse carrière. Nous voudrions que, dans chaque village, dans chaque faubourg, l'instituteur et l'institutrice laïque pussent enseigner librement aux enfants de la nation comment la science conquiert peu à peu le mystère universel, comment, aux yeux patients de la raison, toute nuit finit par devenir aurore.

Notre association est, avant tout, une œuvre de tolérance et de liberté. Elle ne se constitue pas en vue de l'attaque, mais de la défense. Elle veut défendre le patrimoine sacré de la France rationaliste, c'est-à-dire les grandes traditions de notre littérature et de notre philosophie contre les reprises inquiétantes de la superstition et du cléricalisme à la fin du dix-neuvième siècle. Elle fait appel à quiconque pense librement, c'est-à-dire à qui ne prétend pas détenir la vérité absolue, à quiconque ne s'agenouille pas devant une infailibilité humaine ou prétendue divine.

L'œuvre pratique de l'Association nationale des libres penseurs de France peut se résumer en une seule phrase : elle veut fonder la Cité laïque.

Tant que les croyances religieuses ne s'imisceront pas dans la politique de l'Etat, l'association se fera un devoir de les respecter chez les individus ou les associations reconnues par la République. Mais elle combattrait résolument toute ingérence du pouvoir théocratique, et en particulier de l'Eglise romaine dans les affaires intérieures ou extérieures de la France.

Enfin, l'association prendra part aux grandes assises internationales de la libre pensée qui seront tenues à Rome en 1904.

Quelle gloire pour elle, quel honneur pour la France, si le nom de Berthelot, acclamé des nations les plus lointaines et des esprits les plus divers, peut être pour la libre pensée française le mot de ralliement qui ouvre tous les horizons et dissipe toutes les incertitudes !

Au nom des traditions libératrices de notre patrie, qui fut celle de Rabelais et de Montaigne, de Descartes et de Molière, de l'Encyclo-

pédie et de la Révolution, celle aussi de Hugo et de Renan, nous ne doutons pas que l'appel des nouvelles générations ne soit entendu et exaucé par le savant et le citoyen qu'un jubilé international a consacré comme le plus haut témoin de la libre raison contemporaine.

Veillez agréer, monsieur et cher maître, l'hommage de notre dévouement et de notre vénération.

FERDINAND BUISSON, HENRY BÉRENGER,  
VICTOR CHARBONNEL, GUSTAVE TÉRY.

M. Berthelot a répondu à M. Ferdinand Buisson :

Paris 3 janvier.

Mon cher ami,

J'ai lu, avec un vif intérêt, l'appel que vous m'adressez au nom de l'Association nationale des libres penseurs de France, et je suis très sensible à la proposition que vous me faites.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je sympathise tout à fait avec les partisans de la libre pensée. Les sentiments exprimés dans votre discours du Trocadéro sont les miens. Les déclarations contenues dans l'adresse signée de vous et de nos amis en date du 31 décembre me semblent correspondre aux principes d'une démocratie consciente de ses droits et de ses devoirs.

Pour moi, je ne craindrais pas d'insister sur les mesures à prendre contre toute déviation des idées qui doivent nous inspirer.

La libre pensée doit rester la pensée libre. Il se trouvera, sans doute, parmi nous, quelques esprits disposés à retourner contre les cléricaux le langage de Veuillot, qui nous disait autrefois : « Je réclame de vous la liberté, au nom de vos principes, mais je vous la refuse au nom des miens. »

Il ne faudrait pas que l'Association qui se forme, fût exposée à se laisser entraîner dans ce sens. Les ardens finissent par conduire les autres. Ne nous laissons jamais mener à renier nos principes. Combattons, comme disent vos statuts, tous les dogmatismes, et toutes les intolérances, avec la ferme résolution de ne nous prêter jamais ni à un dogmatisme nouveau, ni à une nouvelle intolérance.

Dans cet esprit qui, j'en suis sûr, est celui de l'Association nationale des libres penseurs, et sans prétendre m'écarter de la modestie qui nous convient à tous, j'accepte la présidence d'honneur qui m'est offerte, trop heureux si mon nom peut être de quelque utilité pour la défense des principes auxquels ma vie entière est consacrée.

Agréez l'assurance de mes sentiments affectueux.

M. BERTHELOT.

## L'affaire Humbert-Daurignac

### Les agents espagnols

Les quinze mille pesetas de récompense accordés par le gouvernement français pour la capture des Humbert ont été distribués de la manière suivante, le change ayant produit 20,156 pesetas; l'inspecteur Caro, 6.000 pesetas; les agents Marino, Arguelles, Ordoñez et Camarero, chacun 2.000 pesetas; l'interprète de la préfecture Gobi, 1.000 pesetas; huit gendarmes, chacun 200 pesetas; les six gendarmes qui escortèrent les prisonniers à la gare du Nord, chacun 100 pesetas; les quatre gendarmes qui les escortèrent pendant le voyage, chacun 200 pesetas; les chefs de la police Sanchez, Vidal, et Arroyo, qui surveillèrent les Humbert jusqu'à la frontière, chacun 250 pesetas; la concierge des Humbert, 200 pesetas; le gardien de nuit de la rue Ferraz, 100 pesetas; les concierges et les garçons de bureau de la préfecture qui surveillèrent les prisonniers dans la nuit de la capture, chacun 150 pesetas;

le reliquat, soit 1.250 pesetas, servira à acheter une montre en or qui sera offerte à M. Ibarrola, le chef de la préfecture.

### L'interrogatoire

Les journaux rapportent que l'interrogatoire de Frédéric Humbert a été interrompu par un évanouissement du prévenu, qui a dû être conduit à l'infirmerie du Dépôt, où il restera probablement quelques jours. La suite de son interrogatoire serait renvoyé à la semaine prochaine.

L'Echo de Paris prétend qu'au cours de son interrogatoire Frédéric Humbert déclara qu'une partie du capital de la Rente viagère avait été employée à rémunérer certains concours d'hommes politiques. Les Humbert puisèrent également dans la caisse pour faire patienter leurs créanciers, mais les rentes furent payées aux assurés.

### L'humeur de Romain Daurignac

S'il faut en croire les journaux, Romain Daurignac commence à supporter très impatiemment sa captivité. Il ne mange presque plus et perd beaucoup de sa gaieté railleuse. Il travaille chaque jour à ses mémoires, qu'il dédie à son défenseur.

### L'interrogatoire d'Emile Daurignac

Emile Daurignac, interrogé par M. Leydet, a répondu évasivement à plusieurs questions, et a affirmé n'avoir jamais entendu parler ni de Crawford, ni de Muller.

Emile Daurignac ne savait rien de ce qui se passait chez sa sœur.

### Interrogatoire de M<sup>me</sup> Humbert

De son côté M. Leydet a fait appeler M<sup>me</sup> Humbert. Celle-ci a été amenée au petit parquet jeudi à deux heures et demie. Elle était accompagnée d'un garde municipal qui marchait à sa droite. M<sup>me</sup> Humbert était vêtue simplement d'une robe noire et d'un corsage de même couleur. Elle était coiffée d'un chapeau forme canotier, muni d'une plume noire. Son cou était entouré de petite zibeline.

En traversant la galerie qui mène dans le cabinet du juge, M<sup>me</sup> Humbert semblait fort abattue et paraissait étonnée de rencontrer d'aussi nombreuses personnes dans les couloirs, quoique en réalité celles-ci ne fussent pas venues par curiosité, mais pour leurs affaires. M<sup>me</sup> Humbert s'est d'ailleurs vite ressaisie et a fixé tout le monde bien en face. Cependant on remarquait que ses lèvres étaient contractées et qu'elle faisait de grands efforts pour rester calme.

M<sup>me</sup> Humbert a été interrogée en présence de M<sup>e</sup> Henri Robert. C'est sur le ton arrogant qui lui est propre que Thérèse Humbert a répondu aux questions du juge touchant ses premières années et l'époque de son mariage.

En ce qui concerne le fameux héritage des Crawford et l'existence de ces deux derniers, Thérèse Humbert aurait affirmé, nous assure-t-on, que tout était vrai dans cette affaire. « Les Crawford existent, aurait-elle dit avec force; vous les verrez, et l'héritage aussi. »

## INFORMATIONS

### La rentrée des Chambres

Suivant les prescriptions de la Constitution la Chambre reprendra ses travaux le deuxième mardi de janvier c'est-à-dire le 13 courant.

La première séance de rentrée devra être présidée par le doyen d'âge, qui est M. Rauline député de la Manche.

M. Rauline sera entouré d'un bureau provisoire. On procédera immédiatement à l'élection du bureau définitif. M. Bourgeois reste candidat à la présidence, et on affirme que M. Deschanel aurait l'intention de se représenter. Il serait soutenu dans ce but par les modérés et par tous les réactionnaires.

MM. Guillain et Lockroy seraient probablement candidats à la vice-présidence, ainsi que M. Jaurès.

Dès sa rentrée, la Chambre aura pas mal de travaux à faire. Une douzaine d'interpellations sont annoncées, parmi lesquelles celle de M. Meunier, sur l'accueil fait aux demandes d'autorisation des congrégations autorisées pour leurs établissements encore non autorisés; celle de M. Plichon que nous mentionnons plus loin; celle de M. Lamy visant la prohibition de faire les instructions religieuses en langue bretonne; celle de M. Etienne sur les conséquences du trust américain de navigation pour notre flotte commerciale; celle de M. d'Estournelles sur la cour d'arbitrage de la Haye; celle de M. Ferrette, sur l'affaire Humbert, etc.

Le travail parlementaire comprend la discussion du budget et la discussion des projets de loi relatifs aux congrégations.

### La discussion du budget

La commission du budget a fixé à samedi la reprise de ses travaux.

Elle a terminé, on le sait, l'examen des dépenses et des recettes et réglé l'équilibre. Elle va examiner les amendements à la loi de finances.

M. Berteaux espère faire distribuer son rapport général mardi prochain, de façon que la Chambre puisse commencer l'examen du budget le plus promptement possible, après l'élection de son bureau annuel, qui est fixée à mardi, mais qui occupera peut-être aussi la séance de jeudi.

On est généralement d'avis, à la Chambre, d'abréger la discussion générale du budget de manière à ne pas dépasser deux douzièmes provisoires et même, si c'était possible, à n'employer qu'une partie des deux douzièmes votés afin de limiter la perte que le Trésor subira nécessairement du fait du retard dans le vote définitif du budget.

Il est question, dans ce but, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre toutes les interpellations en suspens ou annoncées et, au cas où l'on ne pourrait y réussir, de ne consacrer à ces interpellations que le vendredi de chaque semaine.

### La question des Congrégations

Le Radical annonce que M. Combes demandera à la Chambre de discuter, dès la reprise des travaux parlementaires, l'interpellation Plichon et celle de M. Paul Meunier sur la situation juridique des établissements non autorisés appartenant aux congrégations autorisées.

### Les demandes d'autorisation

M. Plichon, député conservateur du Nord, se propose, on le sait, d'interpeller le président du conseil sur sa circulaire du 23 décembre dernier, adressée à diverses congrégations de femmes autorisées, pour les prévenir que la demande d'autorisation qu'elles avaient produites pour leurs établissements non autorisés était rejetée.

On se rappelle que, en septembre dernier, le conseil d'Etat consulté par le gouvernement avait émis l'avis que le ministre de l'intérieur n'était pas tenu de lui soumettre

les demandes d'autorisation des établissements congréganistes qu'il ne jugeait pas devoir autoriser.

C'est par application de cet avis que M. Combes avait envoyé sa circulaire qui vise notamment tous les établissements d'enseignement non autorisés.

Une notification de l'administration préfectorale invitait d'autre part les religieuses en question à se retirer dans la huitaine, sous peine de poursuites judiciaires, en vertu de la loi du 4 décembre dernier qui rend passibles des peines portées à l'article 8 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (amende de 16 à 5.000 francs et emprisonnement de 6 jours), tous individus, qui sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste.

LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES

La circulaire du 23 décembre a déjà reçu son application dans plusieurs départements, où les établissements visés se sont fermés sans qu'il y ait eu à recourir à des poursuites judiciaires.

Un Concours original

Il s'agit en effet d'un concours pour l'enseignement officiel du corset. L'école municipale Jacquard donne aux jeunes filles l'enseignement professionnel et, entre autres cours professés, le cours du corset a naturellement sa place. On apprend aux demoiselles à bâtir une robe ; rien de plus juste.

Un emploi de « maîtresse corsetière » est vacant. Les épreuves du concours porteront sur le programme suivant, qu'on peut citer parce qu'il n'est pas ordinaire :

1<sup>o</sup> Une leçon orale après une demi-heure de préparation ;

2<sup>o</sup> La confection d'un corset de coutil blanc ;

3<sup>o</sup> La coupe, le baleinage, l'essayage, la rectification, la finissage, la garniture d'un corset sur mesures ;

4<sup>o</sup> Un corset sur mannequin d'après une forme déterminée par un dessin, une gravure ou une description écrite.

On pourra questionner les concurrentes sur l'histoire du corset : d'où vient cet instrument ? Quelle est son origine ? Remontet-elle, comme on l'assure, aux temps les plus reculés ?

Puis on demandera aux aspirantes « maîtresses corsetières » le récit des variations de la mode dans la fabrication et la forme du corset, et ce sera une séance de quelque intérêt. Il y aura aussi des expériences d'essayage et de « finissage », comme on dit au programme, en un français spécial, mais on a fait savoir, à l'école, que ces épreuves ne regardaient pas les messieurs.

Une exécution capitale

Hier matin a eu lieu, sur une des places de Lille, l'exécution de l'assassin Maurice Bouches, condamné à mort pour l'assassinat de Mlle Henry, rentière.

CHRONIQUE LOCALE

A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions instamment nos correspondants, afin de s'éviter — et de nous éviter — des difficultés avec l'administration des postes, de ne mettre, dans leurs plis ouverts, affranchis à 5 centimes, aucun mot de correspondance.

C'est de la correspondance que de faire précéder le fait à insérer des mots :

Monsieur le Directeur,

Prière de vouloir bien publier l'entre-filet suivant :

C'est encore de la correspondance que de faire suivre l'entre-filet d'une formule de politesse quelconque.

Donc, le fait divers, envoyé sous pli ouvert, à 5 centimes, doit être donné sans aucune de ces formules sous peine de contrevention.

CAHORS

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu hier matin, une correspondance relative à l'inspection académique et portant pour titre : « Le testament de M. Monteils. »

Nous ne pouvons insérer cette correspondance, d'abord parce qu'elle est signée d'un nom qui nous est inconnu, et semble n'être qu'un nom d'emprunt, ensuite parce qu'elle ne répond pas au but que poursuit le *Journal du Lot*.

Sans doute, nos colonnes sont ouvertes à tous, mais il faut encore que les polémiques, les discussions, les critiques que nous insérons soient appuyées sur des faits exacts, sur des motifs sérieux. Nous n'hésitons jamais à nous faire l'écho des plaintes que les subordonnés ont à faire valoir contre l'attitude brutale ou insolente des chefs ; nous ne craignons pas de signaler les abus commis par qui que ce soit, même par nos amis, quand l'intérêt général l'exige. — Et nous l'avons prouvé. Nous ne sommes pas des flagorneurs — mais encore moins les instruments de compétitions, d'ambitions et surtout de haines.

C'est pourquoi nous laisserons tranquilles — pour l'instant — le personnel administratif de l'enseignement primaire.

Nous aurons toujours le temps de nous occuper de lui, et si l'occasion s'en présente, de signaler ses abus — s'il en commet, — et de prendre la défense des subordonnés lésés et injustement traités.

Ajouterons-nous que nous ferons de même à l'égard du personnel supérieur de toute autre administration ? ...

Au *Journal du Lot*, nous ne sommes pas des flagorneurs, disions-nous plus haut.

LA RÉD.

LÉGION D'HONNEUR

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Héli Devals, préfet du Lot, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction honorifique réjouira tous les républicains du département.

Le *Journal du Lot* adresse à M. Héli Devals ses très sincères félicitations.

PROCÉDÉS CORRECTS

Dans le *Quercinois* de jeudi, M. Maratuech répondant à un de ses correspondants qui lui donnait des conseils au sujet du lancement du journal dans toutes les communes, écrit :

« Pour imposer l'autorité du journal et le respect de l'individu il faut s'attacher, je crois, à faire, autant que possible, œuvre impersonnelle. »

Et plus loin :

« Il ne faut pas parler par paraboles, et il faut avoir le courage, la cruauté de désigner par leurs véritables noms « les sujets » de vos polémiques, au lieu de les baptiser Tartempion et Lustueru suivant un usage par trop local. »

M. Maratuech a pleinement raison. Qu'un journal s'occupe de pénétrer ses lecteurs d'une idée, d'une opinion, que sans ménagements, il dise son fait à ses adversaires politiques dont il relèvera les abus et les erreurs, c'est parfait. Et si c'est dans cette voie qu'à l'avenir, M. Maratuech va engager le *Quercinois*, nous nous en félicitons.

Les *poëmes*, les *paraboles*, les *gros mots*, n'ont jamais produit beaucoup d'effet, parce que souvent, les uns ne sont pas compris de la plupart des lecteurs, parce que les autres, toujours dégoûtent.

Que signifient, en effet, ces dialogues que le *Quercinois* publie depuis plusieurs mois, et où sont ridiculisés, injuriés grossièrement des membres du comité républicain, comité qui n'existe sans doute plus ?

Que signifient, toutes ces épithètes de voyous, d'ivrognes, de mouchards, etc., etc., dont le *Quercinois* gratifie à jet continu des citoyens qui ont le seul tort d'être de bons républicains ?

Est-ce que toutes ces injures ont fait avancer d'un pas la cause que défend le *Quercinois* ?

Est-ce que M. Maratuech, en a retiré une réputation d'écrivain, meilleure que celle que nous avions et avons de lui ?

Est-ce qu'en permettant l'insertion de ces insanités, auxquelles au regret le *Journal du Lot* avait répondu sur le même ton, M. Maratuech s'est acquis plus d'autorité parmi les Cadurciens ?

Non certes ; voilà pourquoi nous nous félicitons de voir M. Maratuech rendre le *Quercinois* ce qu'il fut un moment : un journal de combat qui ne ménage pas ses adversaires, mais qui le fait proprement.

L. B.

Au Palais

ÉPILOGUE D'UN VOL DE 55.000 FRANCS

Nos lecteurs se souviennent qu'au mois de mai dernier, Mme Bailly, née Pons, se plaignit d'un vol de 55.000 francs qui aurait été commis dans sa maison du « Bel-Air ». Après enquête il fut établi que ce vol n'était pas vraisemblable. Quelques jours après Jules Buges était mis en faillite et ils étaient tous les deux poursuivis en cour d'assises pour banqueroute frauduleuse et détournement d'actif ; ils furent acquittés.

Rose Bailly rouvrit aussitôt avec Buges le commerce de chaussures de la place du Marché, et comme le Tribunal de Commerce ne l'avait pas comprise dans la faillite, elle a fait un procès à M. Sers, syndic de cette faillite, pour figurer comme créancière de 8.000 fr. qu'elle aurait prêtés à Buges.

Ce procès a été plaidé hier devant le Tribunal de Commerce, M<sup>e</sup> Bourdin a plaidé pour Rose Bailly et a soutenu qu'on ne pouvait pas contester à sa cliente son droit de créance.

M<sup>e</sup> Lacaze, au nom du syndic, a repoussé cette demande et, reconventionnellement, il a demandé au tribunal de condamner Rose Bailly à rapporter à la masse de la faillite de Buges la somme de 55.000 fr. qu'elle avait reçue en dépôt de Buges dont elle était l'employée. Il a en outre demandé à prouver que c'est avec cet argent que Mme Bailly a acheté 30.000 fr. de marchandises qui sont en ce moment, dans son magasin.

Une discussion de droit des plus intéressantes et des plus vives s'est engagée entre les deux honorables avocats. M<sup>e</sup> Bourdin a nié que sa cliente eut pu faire un contrat de dépôt. M<sup>e</sup> Lacaze a soutenu que ce contrat existait, qu'il était avoué et valable.

Le tribunal rendra son jugement prochainement.

Où sont les 55 000 fr. ???

Grand Concert de l'Orphéon

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> février prochain que l'*Orphéon de Cahors* donnera son premier grand concert de l'année ; cette soirée offerte à ses membres honoraires sera certainement un spectacle de tout premier ordre tant par le choix des morceaux qui en composeront le programme que par le talent des artistes qui y prendront part.

L'*Orphéon*, toujours désireux de témoigner aux personnes qui, par leur cotisation annuelle, contribuent à la prospérité de notre excellente société chorale, a pu obtenir le concours d'artistes incontestés et faire de cette soirée un régal artistique sans précédent à Cahors.

Nous publierons incessamment les noms des artistes parisiens que nous applaudirons ce soir-là, mais nous pouvons déjà annoncer à nos lecteurs qu'à leur tête se trouve le chansonnier-compositeur Paul DELMET que tout Paris applaudit, et qui interprétera lui-même ses principales œuvres. Le nom seul de Paul DELMET nous est un sûr garant du succès de cette soirée.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi 10 janvier 1903, que la troupe d'opéra de Montauban (direction Sylvan) donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, musique d'Halévy.

Tous nos confrères de la région font l'éloge des artistes de la troupe de Montauban, parmi lesquels ils citent spécialement M. Durand, fort ténor et M<sup>me</sup> Candelon, chanteuse légère, que nos lecteurs voudront certainement aller applaudir.

L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de l'Orchestre Symphonique.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 janvier

Le sieur François Colson, 67 ans, sans domicile fixe, né le 13 novembre 1835, à Corneville (Meuse), poursuivi pour mendicité, est condamné à huit jours de prison.

— Le sieur Guillaume Carrié, né le 2 février 1872, à l'Honor-de-Cos (Tarn-et-Garonne), comparait devant le tribunal sous l'inculpation de vagabondage ; le tribunal le condamne à vingt jours d'emprisonnement.

— Le sieur Victor Callet, serrurier, 59 ans, sans domicile fixe, né à Provenchère (Haute-Saône), dont le casier judiciaire est orné de trente six condamnations, se voit infliger, pour la 37<sup>e</sup> fois, quinze jours de prison.

Ensuite défilent devant le tribunal 14 disciples de saint Hubert qui sont condamnés à des amendes variant entre 16 et 50 francs.

— La nommée Louise Lasguignes, épouse Birat, 31 ans, ménagère à Puy-l'Évêque, comparait devant le tribunal sous l'inculpation de vol de poules.

Cette affaire est renvoyée à quinzaine pour complément d'enquête.

Le sieur Lalas, de Prayssas (Lot-et-Garonne), qui a traité M. Marteau, contrôleur-receveur à la gare de Cahors, de « blanc-bec » dans l'exercice de ses fonctions, est poursuivi pour diffamation.

M. Lalas, qui fait défaut à l'audience, est condamné à 16 fr. d'amende et 1 franc de dommages-intérêts.

Arrestation

La police de notre ville a mis ce matin en état d'arrestation le nommé Jamet Alphonse-Albert natif de Rouen, pour outrage aux mœurs en colportant et vendant en ville des photographies obscènes.

Cet individu a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République qui, après l'avoir interrogé, l'a fait écrouer à la prison de notre ville.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 8 ET 11 JANVIER 1903

Allegro Militaire	Von Blon.
Charles VI (ouverture)	Halévy.
Menuet Favori	Mozart.
Samson et Dalila (fant <sup>a</sup> )	St-Saëns.
Sans Cervelle (polka)	Auvray.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 janvier 1903

Naissances

Servan, Marie-Jeanne, rue de la Liberté, 23.  
Lemozy, Marie-Emilie-Antoinette, à Cabesut, quai de la Verrerie.

Décès

Vitrac, Marie, épouse Bord, chiffonnière, 58 ans, rue du Château, 20.  
Clary, Marie, épouse Massip, 55 ans, à St-Cirice.

Arrondissement de Cahors

LALBENQUE. — *Huissier*. — M. Daymard, huissier à Lalbenque est nommé à Toulouse

M. Daymard est remplacé à Lalbenque, par M. Abel Labie.

LAUZES. — *Foire du 5 janvier*. — Favorisée par un bien beau temps, notre foire a été on ne peut plus belle. Tous les foirails étaient bien approvisionnés :

Bœufs de boucherie, de 32 à 34 fr. le quintal ; bœufs d'attelage, de 450 à 650 fr. la paire ; bouvillons, de 250 à 350 fr. la paire ; veaux de boucherie, de 80 à 90 c. le kilo ; brebis, maintien à la hausse, des foires précédentes.

Porcs, 1<sup>re</sup> qualité, 50 fr. le quintal ; porcs, 2<sup>e</sup> qualité 45 fr. le quintal ; petits porcs, de 2 à 3 mois, 20 à 25 fr. pièce.

Poulets, de 50 à 60 c. le demi-kilo ; canards, 50 c. le demi-kilo ; œufs, 1 fr. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Nous recevons la lettre suivante :

Figeac, 8 janvier 1903.

Monsieur le Directeur,

Le départ pour Clermont-Ferrand du Secrétaire de l'inspection académique ne peut que combler de joie ceux qui ont à cœur l'intérêt supérieur de l'enseignement primaire laïque du département.

Bon débarras, ainsi que vous le dites si bien.

Je viens d'avoir connaissance d'un fait qui démontre d'une façon péremptoire quels étaient les services rendus à la cause républicaine par un tel fonctionnaire et partant combien a été juste la campagne par vous entreprise.

Un instituteur de notre arrondissement fut ces derniers temps déplacé pour raisons de service.

Dès la nouvelle de son changement cet instituteur, en toute hâte, se rend à Cahors afin de faire des démarches soit auprès de M. le Préfet, soit auprès de M. l'Inspecteur d'Académie pour être maintenu à son premier poste.

Savez-vous ce qui lui fut répondu à l'inspection académique ?

« Inutile de voir M. l'Inspecteur, vous devez avoir dans votre commune une conduite politique anti-républicaine ou du moins douteuse ; votre changement a été demandé par votre conseiller général et votre député. »

Un tel langage ne servait-il pas admirablement la cause de nos élus républicains !

Et nos représentants avaient si peu sollicité cette exécution, que l'instituteur, renvoyé de l'inspection académique, de sa propre initiative, sans recommandation aucune, après avoir présenté quelques observations à M. le Préfet, a obtenu satisfaction.

Que le déplacement de M. Monteils provoque de nombreux et cuisants regrets, soit auprès des vrais républicains, soit auprès des instituteurs, j'en doute !

Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Un délégué cantonal.

**Bibliothèque pédagogique.** — Par décision du 30 décembre, M. le ministre de l'instruction publique, a accordé un lot de livres à la bibliothèque pédagogique de Figeac.

**PUYBRUN. — Comité Radical Socialiste.** — Le Comité Radical Socialiste de Puybrun s'est réuni en assemblée générale le dimanche 4 janvier, à 7 heures du soir, pour renouveler selon ses statuts, sa commission représentative, et en même temps pour admettre de nouveaux adhérents.

L'ancien bureau a été réélu à la presque unanimité.

Notre jeune et sympathique Président M. Beffara, médecin vétérinaire, au nom du bureau et en son nom personnel, a remercié le Comité de sa nouvelle marque de confiance et l'a félicité de l'union et de la discipline dont il avait fait preuve lors de l'élection du 9 novembre dernier.

Nous constatons avec le plus grand plaisir que le Comité marche droit au but qu'il s'est proposé ; c'est-à-dire, vers plus de justice et de liberté ; et cela, en dépit des basses manœuvres de la coalition opportuno-réactionnaire, et de son chef le capitaine Fracassé, dont tout le monde connaît l'obligance et l'aménité de caractère à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme lui.

Un Comitard.

**SOUSCEYRAC. — Fausse alerte.** — Le sieur L..., des environs de notre localité, revenait à la tombée de la nuit de la foire de Comiac. En arrivant au village de Grugnac, il se heurta à un fil de fer qui était tendu sur la route, et crut qu'un guet-apens avait été organisé contre lui. Il conta sa mé-

aventure à un voisin, et ce dernier s'empressa d'écrire au procureur de la République de Figeac, le priant de prescrire une enquête sur cette mystérieuse affaire.

La gendarmerie de Sousceyrac a établi qu'il n'y avait pas eu guet-apens, et que le fil de fer, qui servait de barrière à la propriété du dénonciateur, avait été simplement traîné sur la route par les animaux.

**SAINT-CÉRÉ. — Foire du 6 janvier.** — Le froment se vendait, suivant qualité, à 14 et 15 fr. le sac (80 litres), le seigle, 11 et 12 fr. ; l'avoine, 6 et 6 fr. 50 ; le maïs, 11 et 12 fr. ; le sarrasin, 9 et 10 fr.

Veaux, de 70 à 90 c. le kilo ; moutons, de 20 à 40 fr. la pièce ; porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce ; porcs gras, de 42 à 48 fr. les 50 kilos ; bœufs gras, de 38 à 33 fr. ; bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Cercle républicain démocratique.** — L'exercice expiré se solde par un excédent de recettes.

Les cotisations en retard doivent être versées entre les mains de la gérante.

Le Trésorier,  
Paul Bon.

**PAYRAC. — Les voleurs de truffes.** — Ces jours derniers, le nommé M..., propriétaire à Payrac, s'étant aperçu qu'on lui volait des truffes, garda ses truffières pendant la nuit, muni d'un fusil chargé.

Des maraudeurs accompagnés de chiens truffiers ayant pénétré dans la propriété, M... fit feu sur le groupe et blessa grièvement un des chiens. Cet exemple devrait servir de leçon aux trop nombreux voleurs de truffes.

**SOUILLAC. — Jambe fracturée.** — Mardi dernier, la femme M. C... s'est fracturée une jambe en glissant sur l'escalier de son habitation.

**MARTEL. — Marché aux truffes.** — Trente quintaux de truffes se sont vendus de 10 fr. à 11 fr. 50 le kilo.

Quelques paniers ont valu 12 fr. le kilo.

**Chez nos voisins**

**FUMÉL. — Foire.** — Bœufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilos.

Les attelages sont en hausse. Les breaux, de 400 à 600 francs la paire.

Veaux, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo. Moutons gras, 0 fr. 80 le kilo ; autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Porcs gras, de 44 à 48 francs les 50 kilos ; hausse sur les porcs de lait.

Oies et canards gras, de 85 à 95 centimes le kilo.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire. Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un.

Perdreux, 1 fr. 75 et 2 fr. l'un. Lapins domestiques, 0 fr. 30 la livre, Œufs, 1 fr. 10 la douzaine. Blé, de 17 francs à 18 francs l'hectolitre. Maïs, de 12 à 13 fr. id. Pommes de terre, 6 fr. id. Châtaignes, de 6 à 8 fr. id.

**TROIS MOIS PLUS TARD**

Il vaut mieux que vous dormiez dans votre lit que d'avoir à veiller à genoux pour supplier Dieu de vous délivrer des épreuves qu'il vous fait subir. Il va sans dire que nous sommes tous d'accord sur ce point. Il vaut mieux s'occuper des travaux de sa profession que d'écrire des lettres à ses amis. C'est ce qui explique pourquoi la date de la lettre qu'on va lire plus loin est en retard de trois mois sur celle qu'elle aurait portée si l'auteur avait négligé son travail pour nous écrire plus tôt. Mais, après tout, qu'est-ce que cela fait ? Cette lettre n'en a été que mieux accueillie à son arrivée, et, si vous le voulez bien, nous allons vous en soumettre le texte, mot pour mot, tel que nous l'avons reçu il y a quelques mois.

« Je suis bien en retard pour vous écrire, j'aurais dû le faire le 28 juin dernier, mais aussitôt que j'ai pu me remettre à ma besogne, j'ai dû travailler ferme pour rattraper le temps perdu. Il y a plus d'un an je ressentis des douleurs très aiguës dans le ventre et dans l'estomac ; je m'aperçus que mes urines étaient rouges et déposaient en graviers épais. Les médecins me dirent que j'avais une maladie de foie. J'avais le visage blême et terreux, le blanc des yeux jaune et strié de rouge ; je ne mangeais plus, la vue des aliments me donnait des envies de vomir. La nuit au lieu de dormir, je passais de longues heures assise sur mon lit, courbée en deux et torturée par d'affreuses coliques. Pour vous donner une idée de mon déperissement, je vous dirai que j'avais maigri de 40 livres. Aussi me croyait-on perdue, moi-même j'étais désespérée car rien n'avait pu me soulager. Un jour, dans un petit livre que le facteur m'avait remis, je lus qu'un pharmacien de Lille, Monsieur Oscar Fanyau, guérissait les maladies les plus graves. Son remède n'était autre que la Tisane américaine des Shakers. Je lus aussi plusieurs lettres décrivant des symptômes de maladies exactement semblables à la mienne et affirmant la souveraine efficacité de ce médicament. Je m'en procurai un flacon. Dès les premières doses, j'éprouvai un soulagement incroyable, l'urine redevenit claire et limpide, sans dépôts, ni graviers ; je recouvrai l'appétit et le sommeil. Je repris aussi mon embonpoint et mes forces. En un mot, je suis guérie complètement. Signé — Femme Lemaire-Domain, à Guemps (Pas-de-Calais) le 21 7bre 1900. Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus : Danel, Conseiller Municipal. Cette lettre se passe de commentaires. Le mal fondamental était une faiblesse de la digestion qui avec le temps s'était développée en une dyspepsie inflammatoire chronique. Nous nous réjouissons avec Madame Lemaire-Domain de sa guérison inespérée. Quant à la manière dont elle l'a obtenue, nous laissons le lecteur tirer à ce sujet les conclusions que lui inspireront la vérité des faits et le simple bon sens.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché des mines Sud-Africaines a été très mouvementé et la clôture se fait en baisse, le recul de ces valeurs n'a eu que peu d'influence sur les valeurs du Parquet sur lesquelles nous n'avons que des changements sans importance à signaler.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,22 sans changement sur la clôture précédente.

Le Crédit Foncier est à 740 ; le Comptoir National d'Escompte à 594 ; le Crédit Lyonnais à 1.092 et la Société Générale à 623.

Nos chemins n'ont guère varié ; Le Lyon à 1.440 ; le Nord à 1.855 ; l'Orléans à 1.522.

Le Suez clôture à 3.874. L'Extérieure finit à 87,82 ; l'Italien à 102,20 ; le Portugais à 31,42.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 87,75. Le Serbe 4 0/0 se traite à 79.

Le Turc D s'inscrit à 29,55 et la Banque Ottomane à 596.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	1831	1733	1.10 à 1.56	
Vaches.	866	506	1.02 à 1.54	
Taureaux.	498	494	1.00 à 1.38	
Veaux.	1323	1252	1.30 à 2.15	
Moutons.	16644	15009	1.62 à 2.16	
Porcs.	4871	4871	0.94 à 1.32	

**Bordeaux**

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	163	144	60 à 75	
Vaches.	36	32	50 à 60	
Moutons.	853	502	90 à 105	
Porcs.	2170	2100	50 à 57	

**AVIS**

**M. Aimé WILCKEN,** Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

**GAZ et ÉLECTRICITÉ**  
**MANCHONS et BECS**  
POUR INCANDESCENCE  
PRIX DES PLUS REDUITS  
**CHAUFFERETTES A ALCOOL**  
**AGUZOU**  
Électricien, rue du Lycée, Cahors

**L'HONNEUR DU NOM**

PAR  
CHARLES BUET

**PREMIÈRE PARTIE**

**Les Châtelains de Mainrouge**

II

Où le lecteur apprend la généalogie de nos héros

Deux fils lui naquirent : Charles V et Raymond. Il semble qu'une fatalité pèse sur cette maison. Depuis plus d'un siècle, et pendant quatre générations elle ne se continuait que par un enfant unique.

Le marquis Raymond VII fut tué en duel par mon aïeul Emmanuel de Blanchelaine, qui était son beau-frère, puisqu'ils avaient épousé les deux sœurs. Une haine invétérée, profonde, manifestée en toute occasion a depuis lors séparé nos deux familles.

— Je comprends ! murmura Monaton.

— Le marquis Charles 1<sup>er</sup> major général, grand-maitre de l'artillerie, vice-roi de Sardaigne à trente ans, suivit les destinées de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Victor-Amédée III. Il défendit brillamment Cagliari contre l'amiral Turget pendant la campagne de Nice, il fit des prodiges de valeur à Raus et Lathion, et prit avec le général d'Argenteau le commandement de l'armée qui devait pénétrer en Savoie par le mont Saint-Bernard et le mont Cenis. Vous savez l'issue de cette entreprise. Kellermann par un habile mouvement stratégique, se jeta dans la vallée de l'Isère et força les troupes sardes à regagner les montagnes. Charles d'Hauteluice prit part à la campagne d'Italie jusqu'à l'armistice de Gherasco. Après la mort de Vittorio, il accompagna Charles Emmanuel IV en Sardaigne et c'est là qu'il épousa Mlle d'Emercourt, dont les frères se battaient en Vendée pour Dieu et le roi, dont la mère et les trois sœurs venaient d'être guillotines à Nantes, et dont le père avait été massacré en septembre nomanté-deux.

— Etrangées destinées ! interrompit le docteur André, d'un ton grave et triste. Partout la mort, la ruine, l'effondrement !

— La France doit rendre compte du sang qu'alors elle versait à flots ! dit Mlle de Blanchelaine avec amertume. Nos deuils sont récents encore : il n'est pas un de nous parmi ces grands de la terre que vous enviez, — vous autres du peuple ! — qui ne pleure une victime livrée par l'un de vous à l'échafaud !

Le docteur protesta par un geste digne ; il répliqua, sévère et hautain :

— Ce n'est pas le peuple qui faisait l'office du bourreau, pas plus que la noblesse était victime ; les crimes restent individuels, la

responsabilité des lois sanguinaires est assumée par les nations qui les édictent. Vous seriez révolutionnaires, si la Révolution n'avait fait tomber les têtes.

— Monsieur ! s'écria le baron indigné.

— Pardon, mon cousin, mais n'évoquons aucun souvenir néfaste : chacun de nous garde sa conviction au fond du cœur.

— Je vous plains.

— Je vous plains aussi !... Que devint après son mariage le marquis d'Hauteluice !

— Je ne sais : en 1816, j'étais auditeur à la royale chambre des comptes à Turin. Un matin, le cadavre du marquis d'Hauteluice fut trouvé devant le Palais-Madame. Il ne portait aucune blessure ; on fit l'autopsie, on ne trouva aucune trace de poison. Ses mains étaient jointes l'une à l'autre et tellement crispées qu'on ne put les désunir. Dans un pli de ses vêtements on trouva un testament en cinq lignes, par lequel il ordonnait que, après sa mort, on lui coupât les deux mains qu'on en entrelaçât les doigts, et, qu'embauvés, elles fussent déposées dans un vase d'argent aux pieds de Notre Dame de Myans. Cette volonté dernière fut exécutée. La marquise s'enferma dans son hôtel, et garda le deuil toute sa vie : elle le porte encore.

— Et les fils !... Rappelez-vous ce que je vous ai dit de cette fatalité qui frappe les Vigords... Et de secrets pressentiments me disent que ce n'est pas fini, et que cette illustre maison, si haute, si puissante, n'est pas arrivée au terme de sa chute... Charles d'Hauteluice, cinquième du nom, avait seize ans de

plus que son frère cadet Raymond. Dissipateur, débauché, pourri de vices, il devint un conspirateur émérite, et nous le vîmes se jeter dans le mouvement insurrectionnel de 1821. Plus tard, il sembla s'amender. Il parut un moment à la cour, lors de l'avènement du roi actuel, dont il fut quelques mois l'un des écuyers. Il se compromit dans l'insurrection de 1834 et depuis lors il a disparu.

— C'est tout ? demanda le docteur, qui ne parut pas autrement scandalisé de cette débauche de caractère qui dépeignait à grands traits une existence sur laquelle le baron semblait avoir quelque répugnance à s'expliquer plus clairement.

— C'est tout ce que je veux dire, répondit M. de Blanchelaine avec réserve.

— Et M. Raymond ?

— M. Raymond d'Hauteluice porta le titre de comte de Luciano, qui est l'apanage des cadets d'Hauteluice. Il a été successivement, à ce que l'on m'a conté, page de la reine, marin, magistrat, et tout à coup, il y a huit ou dix ans, il partit pour Rome, d'où il est revenu prêtre, l'année dernière.

(A Suivre).

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Vend.	+ 12	+ 7	758	Beau
10 Sam.	+ 14	+ 8	754	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

IX

Six ans avant

— Est-ce la route de Torryglen que cherchent leurs Honneurs?... Arrah! Murty, écarte-toi de mon chemin; je veux m'adresser moi-même à ce seigneur. Est-ce de Torryglen que parlent vos Honneurs? disait Timothée Cronin, aubergiste à l'enseigne populaire du *Petit Dhudeen* dans le bourg de Ballynahagard, comté de Ferimanagh, en Irlande, en ôtant son chapeau et en faisant un profond salut au seigneur à qui il parlait.

Le comte de Ruysland et sa fille étaient en selle devant sa porte.

On touchait au soir d'un jour d'automne froid et brumeux.

Le vent s'était levé et soufflait sous un ciel sombre, menaçant et où les nuages couraient à toute vitesse.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Oui, je parle de Torryglen, répondit le comte d'une voix impatiente. Combien y a-t-il de milles d'ici à Torryglen, mon brave?

— Six, en suivant la grande route; trois et peut-être moins si Votre Honneur prend par la montagne.

— Par la montagne?... mais je ne connais pas le chemin.

— Il est impossible que Votre Honneur s'écarte, vous n'avez qu'à suivre tout droit. Vous allez traverser la vallée... là... à deux pas, et le chemin s'étend devant vous si directement qu'un aveugle ne pourrait pas s'en écarter. Puis, vous prendrez à droite et vous traverserez la rivière quand vous serez arrivé à Torrybalm...

— Mais mon brave, s'écria le comte d'une voix plus impatiente encore, je ne connais pas votre diable de rivière de Torrybalm, et nous nous égarerons bien certainement si nous prenons le sentier dont vous nous parlez. On m'a dit, du reste, à Enniskillen, que les lacs et les rivières des montagnes sont débordés, et le chemin que vous nous indiquez est peut-être le plus dangereux, quoique le plus court.

— Ah bien oui! dangereux! dit Timothée Cronin avec dédain. Il suffira de prendre votre cheval par la bride. Mais si vous avez peur, Votre Honneur, pour cette jeune demoiselle, nous avons là un brave garçon qui pourra vous conduire jusqu'à une certaine distance. Mickey... Mickey... arrive ici!

Mickey, le brave garçon qu'avait annoncé Cronin, se presenta devant milord.

C'était un jeune homme d'environ quarante-cinq printemps, qui fumait dans une petite pipe noire et qui inclina son toupet en signe de civilité pour lord Ruysland et sa fille.

— Eh bien? en route! alors dit le comte à Mickey, en jetant une couronne à l'aubergiste.

Puis le guide, pieds nus, et sans quitter sa pipe, se mit à courir en avant, tandis que le cheval du comte et celui de sa fille le suivaient d'un pas assez vif.

Le paysage était sauvage et pittoresque. Ça et là, on apercevait une petite cabane couverte de paille et entourée d'un petit jardin où étaient plantées des pommes de terre; c'était le seul signe qui indiquât, en ces lieux, la présence d'êtres civilisés.

Partout ailleurs s'étendait une lande couverte de bruyères dont la couleur variait du jaune clair au rouge pourpre, parsemée de pics et de rochers noirs en saillie.

On entendait au loin le mugissement des torrents descendant de la montagne. Ils avaient grossi par suite des fortes pluies, et le ciel noir qui surplombait au-dessus de leurs têtes les menaçait de nouvelles averses.

— Cecil! s'écria le comte en regardant les nuages qui glissaient au-dessus d'eux, l'orage éclatera avant que nous ayons atteint Torryglen. Quelle sottise j'ai faite de ne pas rester à Enniskillen jusqu'à demain!

— Il n'y a que trois milles à franchir, papa, répondit Cecil, et bien certainement nous en avons déjà fait un. Quand à l'orage, nous ne

mourrons ni l'un ni l'autre pour porter un instant sur les épaules un manteau mouillé; je suppose, du reste, qu'à notre arrivée à la maison, nous trouverons du feu et un dîner bien chaud.

— N'ayez pas peur, vous trouverez tout cela? murmura Mac Quiggan, précédant toujours les voyageurs. On me disait bien que les Anglais ne pensent qu'à manger et à boire. Il leur faut du whisky à toute heure, et du bœuf et du mouton tous les jours de la vie sans excepter le vendredi. C'est sans doute le seigneur et sa fille que je conduis; en vérité, c'est une jolie créature.

— Papa, dit Cecil en regardant autour d'elle, est-ce possible qu'il y ait des gens qui passent leur vie dans ces misérables tandis que j'ai déjà eu le spectacle de la pauvreté sous les yeux, mais jamais à ce point.

— Les hommes qui habitent là sont à peu près sauvages et mènent la vie des sauvages. Mais, par compensation, le paysage est étrange et grandiose. Regarde ces rochers noirs, ces précipices escarpés, couronnés de broussailles et de houx. C'est dommage que nous ne soyons pas peintres, Altesse.

Le guide écoutait cette conversation tout à la fois avec plaisir et indignation.

— Ils sont singuliers, ces Anglais, disait-il, en méditant sur ce qu'il venait d'entendre. Quand nous passons devant des cabanes autour desquelles croissent de l'avoine ou des pommes de terre, la jeune fille demande à son père s'il a jamais vu l'image d'une pauvreté si complète.

(A suivre).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 8 janvier 1903.

Histoire de l'Îlot Folcon, Pierre de Myrica. — Les Bandjos, G. de Roubay. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Sur les grands chemins du globe, G. D. ; The three Sisters; le débarquement des passagers à East-London; le tramway-arrosoir; les derniers représentants d'une race; Une fortune pour un gilet; Paradis pour rhumatisants; Omnibus automobile, G. T. — Le Secret du Volcan : Roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinaire, André Laurie. — Une nuit agitée (récit de notre correspondant au Harrar), Georges Mouscadet. — Les patins à voiles; les bateaux à patins, P. L. — « Knick-Knack » Club: Roman inédit (suite), illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — Les voyages de nos lecteurs : le lac Baïkal, M. L. — Enquêtes mutuelles : le mal de mer, E. de St-Rémy. — L'hygiène du voyage : Hygiène des yeux, D<sup>r</sup> Bonenfant. — Chronique du Cartophile, Rambler. — La conquête de la terre en sphériques, A. D. — Curiosités naturelles : Les serpents bicéphales; la « pepsis ornata », XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours : Concours n° 53. (Géographie alphabétique) (Soixante prix); résultats du concours n° 48 (concours algérien), M. Sphinx. — Salade humoristique (page humoristique), Trilleau.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1548 du 10 Janvier 1903 :

Compteur électrique Batault, par J. Laffargue. — La mission géodésique française de l'Equateur, par le lieutenant G. Perrier. — Le salon de l'automobile, par L. Baudry de Saunier. — Surveillance des eaux sous glacières. — Les Géophysiens, par Henri Coupin. — Photographie, par G. Mareschal. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 29 décembre 1902 et 5 janvier 1903, par Ch. de Villedeuil. — Nos volailles en Angleterre par Paul Mégain.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 11 Janvier 1903.

V<sup>eu</sup> Nacla : courrier du dimanche. — Hippolyte Simon : l'annonce matrimoniale. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la paix (suite). — Le V<sup>e</sup> Henri de Bornier : Louise de Vauvert (suite). — Xanrof : 0,03. — Charles Merouvel : Batards! (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite Correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2389 du 10 Janvier 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Maroc : Le Sultan Moulaï. — Le Caïd Mac-Léan. — Camp au pied de la Koutouba. — Vue de Fez. — Les troupes du Sultan. — Batterie capturée par les Rebelles. — Camp de l'armée du Sultan.

A l'Elisée : La réception des ambassadeurs. — Leurs équipages de gala.

Aux Indes anglaises : Le duc de Connaught et Lord Curzon. — Bombay. — Le Durbar dans la plaine de Delhi. — L'antique forteresse. — Le palais des empereurs. — Portraits de Rajahs et Maharajahs. — La Tour de Koutab. — Sénat : Palais du Luxembourg. — L'Entrée des Sénateurs. — Les inamovibles. — Le Sanatorium de Bligny.

Strasbourg : La Cathédrale. — Le docteur Küss. — Les courses : M. de la Haye-Jousselin. — M. Pierre Laffite Echechs, par M. D. Janowsky.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro 50 centimes.

Lectures pour tous

Le succès inouï des *Lectures pour Tous*, dont le tirage a atteint en 1902 deux millions deux cent cinquante mille exemplaires, s'explique facilement pour quiconque a parcouru l'attrayante revue populaire que publie la librairie Hachette et Cie. Avec leurs articles si variés, leurs illustrations merveilleuses, leurs romans et nouvelles d'un passionnant intérêt, les *Lectures pour Tous* sont le recueil le plus captivant et le plus instructif qui ait jamais été offert à la curiosité du public.

Voici le sommaire du n° de Janvier des *Lectures pour Tous* : Dix siècles d'Histoire en un jour : La fête du Loyalisme en Angleterre. — Douaniers contre Fraudeurs. — Les Mystères d'une tutelle, roman. — La gaité héroïque : bons mots et plaisanteries devant l'ennemi. — réponses à Manon, valse. — Pourquoi y a-t-il des riches et des pauvres? — L'auteur qui amuse et qui raille : De la Marotte du fou à la Houpe du Clown. — Les bienfaits des Microbes. — Dix menus de Gargantua. — Comment arriver au Pôle? — Le Chapeau Gris, nouvelle.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 francs. — Le numéro 50 centimes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours —

Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, ouans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

- 1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.
- 2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.
- 3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÈME.
- D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevie), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulon-Perthois (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Beins), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginocless Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andiac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Viellevie), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulon-Perthois (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Beins), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginocless Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andiac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.